

La vie ensemble



JOURNAL DE LA COMMUNE DE BARSAC - NUMÉRO SPECIAL



Restons solidaires !

Edito

Chères barsacaises, chers barsacais,

Voilà 6 semaines que le Président de la République M. Macron a demandé à tous les français de rester confinés pour ralentir le COVID-19 et éviter le pire. Nos habitudes sont chamboulées, bouleversées par autant de changements aussi rapides, mais c'est la seule solution efficace pour nous protéger de ce virus. Avant les élections municipales, j'avais commencé à évaluer les besoins qui allaient être les nôtres et avec nos commerçants un service de livraison gratuit s'est mis en place pour permettre d'approvisionner les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer jusqu'au bourg. L'entraide entre voisins est devenue une évidence pour permettre à nos aînés les plus fragiles de leur faire courir des risques inutiles. Je salue l'initiative et la mobilisation de couturières et couturiers de notre commune qui se sont investis dans la fabrication de masques en tissu dit alternatifs.

Mais le confinement a mis aussi en évidence des incivilités, comme si les règles existantes depuis très longtemps n'étaient plus en vigueur. Des rappels ont été faits sur les réseaux sociaux mais cela ne suffit pas. Ce numéro spécial que vous garderez j'espère, est un rappel aux droits et devoirs qui sont les nôtres, pour que le bien vivre ensemble dans les circonstances actuelles de confinement et après, soit respecté.

Nous pouvons mesurer la chance que nous avons d'avoir des commerçants de proximité, notre marché toujours présent à ma demande, le Verger de Frézat tous les vendredis soir pour aider les producteurs et toutes ces initiatives qui font que la solidarité existe toujours.

Dominique Cavailols
Maire de Barsac





Les services de la Mairie assurés

L'accueil de la Mairie de Barsac est fermé, respectant ainsi les directives du Président de la République. Nous continuons d'assurer, avec une équipe restreinte, le suivi des affaires et la gestion de notre collectivité ainsi que les relations avec les différents services de l'Etat. Nous restons attentifs et totalement disponibles. Vous pouvez nous joindre à tout moment par mail : contact@barsac.fr ou, en cas d'urgence, appeler l'un des numéros suivants :

Dominique CAVAILLOLS - Maire de Barsac :
06 33 58 69 58

Philippe BLOCK - Adjoint au maire :
06 67 25 26 49

Marie-France LACAMPAGNE - Secrétaire générale :
07 78 69 10 10

Continuer d'entretenir le cimetière

Conformément aux consignes de la Préfecture : "tous les lieux favorisant la promiscuité et les rencontres sont fermés au public". C'est le cas du cimetière de Barsac. De nombreux appels faisant part de la tristesse de ne pouvoir venir se recueillir, arroser et enlever les fleurs fanées ont été reçus. S'il n'est pas possible de déroger aux nouvelles règles, la consigne a été donnée à un agent municipal de passer régulièrement arroser les plantes. En cas de besoin, il enlèvera également les fleurs fanées. Si vous avez des consignes à donner à la mairie, vous pouvez envoyer un mail à contact@barsac.fr

**Le syndicat des eaux Barsac Preignac
Toulonne a mis en place une permanence
téléphonique tous les matins de 9h à 12h.
En cas d'urgence un agent d'astreinte
pourra intervenir : 05 56 63 29 76**

Nuisances sonores : rappel des règles de bon voisinage

Avec le retour du printemps et le besoin de s'occuper, faire du bricolage et passer la tondeuse paraît évident. Cependant, pour le bien-être de tous, il est bon de rappeler quelques règles de bon voisinage concernant les nuisances sonores. **Chez les particuliers**, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

De même, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les professionnels, utilisant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, **doivent interrompre leurs travaux entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés** sauf en cas d'intervention urgente. Par dérogation, **les viticulteurs** peuvent utiliser des machines pendant les horaires et les jours suivants :

- Du lundi au samedi de 5h à 23h
- Le dimanche et les jours fériés de 7h à 20h

Rassemblements interdits sur les espaces publics

Afin d'assurer la sécurité de la population en cette période de pandémie due au coronavirus, un arrêté municipal a été pris interdisant tout rassemblement sur les places publiques, cimetières, aires de jeux et terrains de sport de la commune depuis le 23 mars et ce pour une période indéterminée. La Mairie en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les consignes de sécurité.

Démarchage frauduleux : restez vigilants !

La Mairie a été informée par des usagers qu'ils avaient été démarchés par une personne se présentant comme mandatée par la mairie pour le remplacement de compteurs électriques ou de gaz de votre logement. Aucune autorisation n'a été délivrée par la mairie à une société privée pour démarcher ou intervenir à votre domicile ou par téléphone, quelle que soit la nature des prestations qui peuvent vous être proposées. Il convient de rester toujours vigilant en cas de démarchage à domicile. Tout démarcheur doit présenter une carte professionnelle. Par ailleurs, ne faites pas entrer les démarcheurs chez vous, ni visiter votre habitation.

Vivons éco-responsable



LES LINGETTES, GANTS, PROTECTIONS PÉRIODIQUES
SE JETTENT À LA POUBELLE, SINON JE RISQUE :



Gestion des déchets

• **Les collectes d'ordures ménagères et du tri sélectif sont maintenues.** Rassemblez les mouchoirs, gants et masques dans un sac hermétique bien fermé.

• **La déchetterie de Virelade** est fermée. Conservez vos déchets en attendant sa réouverture.

• **Les déchets verts** (tonte, taille, branches,...) sont à stocker dans votre jardin. Privilégiez le compostage, broyage et mulching en attendant la réouverture de la déchetterie. Les services de l'état rappellent à ce titre que l'incinération des végétaux par des particuliers à leur domicile est interdite et qu'aucune autorisation dérogatoire ne pourra être délivrée par la Mairie.

• **Les bornes à verre** continuent d'être vidées. Ne déposer aucun verre au pied de la borne si celle-ci est pleine.

• **Les bornes textiles** ne sont plus collectées par la filière. Gardez chez vous les textiles triés, dans des sacs fermés, jusqu'à la reprise de l'activité.

Restons solidaires !

Les personnes fragiles de notre commune, âgées et/ou seules, sont recensées dans un registre, mis à jour quotidiennement par le CCAS. Un appel de la part de la Mairie est réalisé très régulièrement pour vérifier que tout va bien, connaître les besoins, notamment en denrées alimentaires, en médicaments.



CovidPsy33



**CONFINEMENT
ANGOISSE
STRESS
TRISTESSE
SOLITUDE
ISOLEMENT
TENSIONS**

NOUS VOUS PROPOSONS UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE GRATUIT DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE ACTUELLE.

N°Vert 0 800 71 08 90

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 18H

En partenariat avec



Violences à la maison : il n'est pas interdit de fuir

Le confinement peut exacerber les violences conjugales et intrafamiliales. Vous êtes victime ou témoin ? Voici des outils à votre disposition :

Le **3919** pour toutes questions
(du lundi au samedi, 9-19h)

La plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr**
pour tout signalement

Le **17**, en cas d'urgence

Le **119**, un numéro d'urgence destiné aux enfants

Soutenons le commerce local



Les commerçants de Barsac solidaires

Un réseau d'entraide a vu le jour à Barsac. Deux couples de commerçants, Eric et Dolorès Guichenev, de la boucherie et l'alimentation et Christophe et Emmanuelle Lebreton, de la boulangerie, s'unissent, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie, pour livrer les personnes à mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens de se déplacer pour faire leurs courses.

Boucherie Eric Guichenev : 05 56 27 16 58

Alimentation Générale Guichenev : 05 56 76 98 93

Boulangerie les Blés d'Or : 05 56 27 19 12

Après discussion avec les Services de l'Etat, le marché du dimanche matin est maintenu, place des Quinconces. Toutes les dispositions sanitaires, adaptées aux recommandations, ont été prises avec les commerçants. A votre disposition : volailles fraîches ou poulets rôtis, légumes, fromages, etc.

Le Verger de Frézat

Afin d'aider les producteurs, de nouvelles initiatives se mettent en place pour créer une chaîne de solidarité. Anciens habitants de Barsac, Clotilde Manan et son mari, originaire de Barsac, ont déménagé à Pondauret pour devenir producteurs de fruits de saison. Face à la fermeture de nombreux marchés, ils proposent désormais la livraison à domicile. Pour faciliter leur travail, la mairie met à leur disposition un emplacement pour vous livrer vos commandes tous les vendredis à 16h sur le parking du stade de Barsac. Ils proposent des paniers à 20€ ou 30€ contenant des fruits de saison selon la récolte (fraises, pommes et kiwi) ainsi que des asperges et jus de fruits. Vous pouvez passer votre commande par mail : clomanan@gmail.com

Renseignements : Jean-Marie Manan - 06 29 83 58 90



Les bocaux repas de la Maison des Vins de Barsac

Dans le contexte actuel, la Maison des Vins de Barsac reste ouverte au public et le restaurant l'Entrecœur est fermé. Cédric et Agnès ont mis en place un service de restauration à emporter ou livré à domicile : « les bocaux repas ». Ils proposent des soupes, des plats à base de viande ou de poisson, des accompagnements et des desserts, le tout conditionné en bocal stérilisé consigné pour éviter les déchets. Des plats chauds sont également proposés : fish and chips, aiguillettes de poulets

Vous pouvez commander en ligne :

maisondesvinsbarsac.fr

ou par téléphone : 06 38 47 68 78

Directeur de la publication : Dominique Cavaillois - Crédits photos : Mairie de Barsac, Adobe Stock Photos - Imprimé sur papier recyclé par Sauternes Impression à Toulonne